La République du Centre, 12 décembre 2013

LA SOURCE ■ Le dossier des valeurs locatives n'est pas tout à fait bouclé

« Le combat reste à mener »

Réuni hier en public pour saluer les avancées dans « l'affaire » des valeurs locatives, le groupe de travail en charge du dossier a présenté ses actions à venir.

Julien Pépinot
julien.pepinot@centrefrance.com

AIDE. Un document récapitulatif a été distribué au public pour mieux comprendre le dossier.

Les habitants de La Source payaient plus d'impôts locaux que ceux du centre-ville. Une situation ubuesque qui a pris fin le 15 novembre, grâce à un amendement déposé par le sénateur Jean-Pierre Sueur (PS).

Ce texte modifie un article, source d'inégalités dans les taux d'impôts locaux. Une « victoire » saluée hier, salle Pellicer, par le groupe Valeur locatives, qui travaille depuis des années pour résoudre le problème. Mais l'heure n'était pas qu'aux réjouissances. Car seule une centaine de personnes est concernée par cette avancée.

Des lettres modèles

Seuls les habitants qui ont précédemment réalisé des démarches auprès du tribunal administratif peuvent espérer des baisses d'impôts, dès 2014 (le préjudice est estimé entre 6 et 8 %).

Pour les autres, « le combat reste à mener ». Le groupe de travail, notamment soutenu par Michel Ricoud (PCF), a décidé de s'adresser, à nouveau, à Olivier Carré, 1er maire adjoint (UMP). « Nous lui demanderons de soutenir les Sourciens au sein de la majorité municipale. »

En l'absence de résultat, la réflexion est menée sur un modèle de lettre amiable que les habitants pourront envoyer aux services fiscaux. « En cas de refus nous organiserons une nouvelle campagne de réclamations », annoncent les membres du groupe.

Dans tous les cas de figure, un modèle de lettre sera fourni par Valeurs locatives, qui s'engage à aider les intéressés dans leurs démarches. Hier, plus d'une quarantaine d'habitants en a fait la demande pour la première fois.

Une satisfaction. « S'il y avait plus de réclamations, cela débloquerait beaucoup de choses », rappelle-t-on. ■

Contact. Pour toutes questions : christian.dupieux@wanadoo.fr

INFO PLUS

Rétroactivité. Les requérants du tribunal administratif bénéficieront-ils d'un effet rétroactif sur leur avis d'imposition ? Réponse : « Normalement non. »

.

Phoca PDF